

**BANCA POPOLARE DELL'EMILIA
ROMAGNA (EUROPE) INTERNATIONAL
SOCIETE ANONYME**

COMPTES ANNUELS

AU 31 DECEMBRE 2015

30, Boulevard Royal
L-2449 Luxembourg
R.C.S Luxembourg : B54033

TABLE DES MATIERES

	Pages
TABLE DES MATIERES	1
RAPPORT DE GESTION	2 - 5
RAPPORT D'AUDIT	7 - 8
COMPTES ANNUELS	
- Bilan	9
- Hors Bilan	10
- Compte de profits et pertes	11 - 12
- Annexe aux comptes annuels	13 - 46

RAPPORT DE GESTION POUR L'ANNEE 2015

L'année 2015 s'est poursuivie, toujours dans un contexte économique mondial difficile, avec une situation de volatilité des marchés financiers, surtout ceux des matières premières, comme le pétrole, et des marchés émergents, la contraction de la croissance en Chine et la résurgence des problèmes en Grèce. Dans ce contexte macroéconomique, les problèmes concernant la confiance des investisseurs dans la monnaie unique et, plus en général, dans la croissance mondiale ont persisté pendant toute l'année.

Dans ce contexte, l'année 2015, la vingtième année d'existence pour la *Banca Popolare dell'Emilia Romagna (Europe) International S.A.* (la « Banque »), n'a pas été une période facile en terme de résultats avec certains coûts extraordinaires. Celui-ci est en contraction malgré les développements positifs des volumes d'activité et des actifs gérés par la Banque. Afin d'améliorer et de diversifier les sources de produit bancaire au cours de l'année, des nouvelles activités ont été mises en production ou celles existantes ont été développées.

En date du 1^{er} avril 2015, le Conseil d'Administration de la Banque a nommé un nouveau Directeur Général, M. Paolo Zanni, en remplacement de M. Enrico Gorla ayant quitté la Banque. Nous adressons nos plus grands remerciements au Directeur Général précédent pour ce qu'il a réalisé pendant sa longue carrière dans la Banque.

ACTIVITES

Au cours de l'année, la Banque a continué le développement de tous les services spécifiques de l'activité Private Banking.

La collecte de ressources auprès de la clientèle, privée et institutionnelle, les conseils pour les investissements, l'octroi de crédits à la clientèle sous forme de financements, escomptes de crédit, prêts syndiqués et d'émissions de garanties et l'activité de Gestion de Patrimoine, ont été les éléments les plus importants de notre activité.

Au Conseil d'Administration du 28 octobre 2015, à la suite de la décision de la filiale irlandaise du Groupe, EMRO Finance Ireland Ltd, de cesser son activité, il a été décidé sur la volonté de la maison-mère de transférer une partie des actifs de la filiale à la Banque afin de concentrer toute l'activité avec l'étranger du Groupe Banca Popolare Dell'Emilia Romagna (« BPER ») sur la Banque en vue de mieux servir la clientèle tant privée que « corporate ». Au cours de la même séance, le Conseil, après avoir pris note de la volonté de la maison-mère, a délibéré dans l'intérêt de la Banque sur le transfert de ces actifs.

Le transfert a formellement pris cours en date du 25 novembre 2015 et il a concerné 76 valeurs mobilières pour 157,8 millions EUR et 44 opérations de crédits pour 25,2 millions EUR pour un coût total pour la Banque ventilé comme suit: 174 663 246,84 EUR, 7 081 100,42 USD et 1 261 147,01 GBP entièrement financé avec de la liquidité de la Banque.

Toutes les valeurs mobilières ont été comptabilisées en actifs immobilisés et/ou de placement, alors que les opérations de financement ont été comptabilisées dans les crédits envers la clientèle.

PRINCIPALES DONNEES DU BILAN

Les résultats les plus significatifs obtenus au cours de l'exercice 2015 enregistrés selon les règles comptables LUX GAAP sont les suivants :

La Banque a clôturé l'exercice avec un total de bilan de 1 077 234 154 EUR.

Au 31 décembre 2015, les ressources collectées auprès de la clientèle, tant au niveau du bilan que du hors bilan (valeurs en dépôt), atteignent respectivement 755 677 339 EUR et 848 372 794 EUR pour un total de 1 604 050 133 EUR.

Les créances accordées à la clientèle ont atteint, après déduction des corrections de valeur, au 31 décembre 2015, le montant de 249 956 039 EUR.

Des garanties en faveur de la clientèle ont été également émises pour un montant total de 19 837 739 EUR.

L'activité de gestion de patrimoine s'est poursuivie positivement cette année malgré la volatilité de marchés financiers avec, au 31 décembre 2015, un montant total investi de 93 080 369 EUR en ligne avec l'exercice précédent.

Le bénéfice net atteint 459 214 EUR, déduction faite de la dotation aux amortissements sur immobilisations corporelles et incorporelles pour 40 345 EUR et des coûts non-récurrents pour 434 104 EUR.

Au 31 décembre 2015, la provision pour impôts s'élève à 2 441 996 EUR.

Cette année, en considération du profit réalisé relativement faible, il n'était pas possible de constituer une réserve pour exonération de l'impôt sur la fortune de l'exercice 2015 d'un montant égal à cinq fois cet impôt sur la fortune.

GESTION DES RISQUES

En matière de gestion des risques liés à l'utilisation d'instruments financiers, la Banque a poursuivi sa politique de ne pas prendre de positions qui puissent créer des risques importants (risque de marché, risque de change, risque de taux d'intérêt élevé, risque de liquidités).

Pour le risque de crédit, la Banque a adopté un système de contrôle, géré directement par la direction, qui permet un suivi constant de l'évolution du niveau des risques tant dans le cas de crédits garantis que de crédits octroyés sans garantie.

La CSSF a approuvé dans sa lettre datée du 14 octobre 1996 l'exemption totale du calcul des grands risques pour le groupe Gruppo BPER. Cette exemption demeure valable conformément à l'Article 400 du CRR et à l'Article 20 du Règlement CSSF 14-01.

PORTEFEUILLE DE LA BANQUE

A la suite du transfert des actifs de la société irlandaise, la Banque dispose au 31 décembre 2015 d'un portefeuille d'immobilisations financières de 177 470 566 EUR dont les titres sont évalués selon 2 méthodes :

- Les valeurs mobilières à revenu fixe du portefeuille des immobilisations financières sont évaluées selon la méthode « lower of cost or market » et un de ces titres est couvert par une opération d'échange de taux d'intérêt qui a fait l'objet d'une reprise de corrections de valeur s'élevant à 84 083 EUR.
- Les valeurs mobilières à revenu fixe du portefeuille des immobilisations dont les titres sont évaluées au coût d'acquisition, font l'objet d'une plus-value latente de 5 206 933 EUR.

La Banque entend maintenir le portefeuille d'immobilisations financières au niveau actuel à travers une sélection soignée des opportunités que les marchés financiers offrent pour renouveler les actifs venus à échéance afin de diversifier les sources de profit de la Banque avec une surveillance attentive des risques assumés.

Le rendement des actifs au 31 décembre 2015 est de 0.04% (0.28% au 31 décembre 2014). Ce rendement des actifs est calculé en divisant le bénéfice net par le total du bilan.

PARTICIPATIONS

Au mois d'avril 2014, la Banque a décidé, compte tenu des importants changements normatifs qui ont touché son secteur d'activité et en plein accord avec les autres actionnaires (deux autres Banques suisses et la société italienne Unione Fiduciaria Spa, organisme sectoriel des banques populaires italiennes), de mettre fin à l'activité de Sofipo S.A. (société fiduciaire ayant son siège à Lugano) et de la mettre en liquidation.

Les actifs de cette société ont fait l'objet d'un « management buy-out », signé en septembre 2014. La majorité des dossiers a donc été transférée à une nouvelle société, qui a pris aussi en charge la gestion des dossiers qui sont restés dans Sofipo S.A. et qui seront clôturés dès que possible.

Les difficultés rencontrées dans la cession des actifs de la société n'ont pas permis de finaliser la liquidation dans le temps prévu. La nouvelle date de liquidation a été fixée pour la fin de l'année 2016.

L'exercice se terminant au 31 décembre 2015 s'est clôturé avec un chiffre d'affaires (produit des fournitures et des prestations) de 549 312 CHF et avec une perte de 288 451 CHF après avoir pris en charge 215 029 CHF sur les crédits envers des clients douteux. Le patrimoine de la société est au 31 décembre 2015 de 784 038 CHF contre 1 072 489 CHF au 31 décembre 2014.

AGDL

La Banque participe au système de garantie des dépôts et au système d'indemnisation des investisseurs comme prévu dans les Articles 10-1 et 10-2 de la Loi du 5 avril 1993 relative au secteur financier.

Au 31 décembre 2015, la Banque a comptabilisé dans ses livres une provision AGDL pour un montant total de 1 267 264 EUR (2014 : 1 289 465 EUR).

Le système de garantie des dépôts et d'indemnisation des investisseurs en vigueur jusque-là, mis en œuvre « par l'Association pour la Garantie des Dépôts Luxembourg » (AGDL), sera remplacé par un nouveau système contributif de garantie des dépôts et d'indemnisation des investisseurs. Le nouveau système garantira l'ensemble des dépôts éligibles d'un même déposant jusqu'à concurrence d'un montant de 100 000 EUR et les investissements jusqu'à concurrence d'un montant de 20 000 EUR. La Loi prévoit en outre que des dépôts résultant de transactions spécifiques ou remplissant un objectif social ou encore liés à des événements particuliers de la vie sont protégés au-delà de 100 000 EUR pour une période de 12 mois.

INFORMATION SUR LA PERIODE POSTERIEURE A LA CLÔTURE

L'activité qui avait été initialement prévue pour la Banque, s'est poursuivie positivement au début de l'année 2016. Aucun événement significatif n'est survenu depuis la date de clôture de l'exercice.

La solidité du groupe Banca Popolare dell'Emilia Romagna ainsi que notre activité spécifique qui nous amène à prendre des risques contrôlés pour l'activité en compte propre, nous laissent prévoir de pouvoir développer d'une façon satisfaisante notre activité dans les années futures tout en gardant une bonne rentabilité même dans un contexte réglementaire national et européen qui continue à connaître des changements très importants.

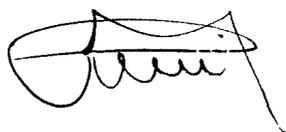
Le 1^{er} janvier 2016 a vu l'introduction de l'échange automatique d'informations (« *Common Reporting Standard* - CRS ») sur les comptes détenus par toutes personnes physiques non-résidentes à Luxembourg et sur tous les bénéficiaires économiques des sociétés qui n'exercent pas une activité commerciale (c.-à-d. sociétés « passive »), conformément à la Loi du 18 décembre 2015 portant transposition de la Directive 2014/107/UE du Conseil du 9 décembre 2014 modifiant la Directive 2011/16/UE.

CONCLUSIONS

Le Conseil d'Administration exprime ses remerciements à tout le personnel pour le travail accompli et pour le développement de l'activité de la Banque.

Des remerciements reviennent aussi à la Direction et au personnel de la maison mère, pour leur consultation et leur assistance, importantes pour la réalisation de ces résultats.

Luxembourg, le 25 février 2016

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'G. G. G.', written in a cursive style.



Rapport d'audit

Au Conseil d'Administration de
Banca Popolare dell'Emilia Romagna (Europe) International S.A.

Rapport sur les comptes annuels

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de Banca Popolare dell'Emilia Romagna (Europe) International S.A., comprenant le bilan au 31 décembre 2015, le compte de profits et pertes pour l'exercice clos à cette date et l'annexe contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité du Conseil d'Administration pour les comptes annuels

Le Conseil d'Administration est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces comptes annuels, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et la présentation des comptes annuels en vigueur au Luxembourg ainsi que d'un contrôle interne qu'il juge nécessaire pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilité du Réviseur d'entreprises agréé

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces comptes annuels sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes Internationales d'Audit telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la Commission de Surveillance du Secteur Financier. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et réaliser l'audit en vue d'obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les comptes annuels. Le choix des procédures relève du jugement du Réviseur d'entreprises agréé, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant à cette évaluation, le Réviseur d'entreprises agréé prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des comptes annuels afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur le fonctionnement efficace du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Conseil d'Administration, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des comptes annuels.



Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de Banca Popolare dell'Emilia Romagna (Europe) International S.A. au 31 décembre 2015, ainsi que des résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et la présentation des comptes annuels en vigueur au Luxembourg.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Le rapport de gestion, qui relève de la responsabilité du Conseil d'Administration, est en concordance avec les comptes annuels.

PricewaterhouseCoopers, Société coopérative
Représentée par

Luxembourg, le 29 février 2016

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Olivier Delbrouck', is written over a horizontal line. The signature is stylized and cursive.

Olivier Delbrouck

A C T I F	2015	2014	P A S S I F	2015	2014
Caisse, avoirs auprès des Banques Centrales et des offices des chèques postaux (Notes 17, 27)	6 652 979	4 997 069	Dettes envers des établissements de crédit (Notes 10, 17, 24, 27)	247 257 130	33 324 585
Créances sur les établissements de crédit (Notes 3, 17, 24, 27)	609 894 140	402 873 149	a) À vue	1 170 240	11 157 231
a) À vue	301 025 390	309 929 815	b) À terme ou à préavis	246 086 890	22 167 354
b) Autres créances	308 868 750	92 943 334	Dettes envers la clientèle (Notes 10, 17, 24, 27)	755 677 339	557 657 589
Créances sur la clientèle (Notes 3, 17, 27)	249 956 039	211 080 670	Autres dettes		
Obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe (Notes 4, 5, 8, 17, 24, 27)	177 470 566	43 710 500	a) À vue (Notes 10, 24)	520 213 513	422 683 899
a) Des émetteurs publics	52 501 500	41 714 500	b) À terme ou à préavis	235 463 826	134 973 690
b) D'autres émetteurs	124 969 066	1 996 000	Autres passifs (Note 12)	441 875	440 298
Actions et autres valeurs mobilières à revenu variable (Note 4, 6, 17)	30 130 084	2 477	Comptes de régularisation (Note 24)	2 479 256	1 716 315
Participations (Notes 4, 7, 17, 24)	267 651	332 668	Provisions	3 730 468	3 831 751
Actifs incorporels (Note 4)	44 870	26 561	a) Provisions pour impôts (Note 22)	2 441 996	2 421 078
Actifs corporels (Note 4)	22 914	31 363	b) Autres provisions (Notes 13, 26)	1 288 472	1 410 673
Autres actifs (Note 9)	149 261	29 506	Passifs subordonnés (Notes 11, 17, 24)	20 000 000	20 000 000
Comptes de régularisation (Note 24)	2 645 650	1 815 697	Capital souscrit (Note 14)	30 667 500	30 667 500
			Réserves (Note 14)	16 521 372	15 396 276
			Résultat de l'exercice	459 214	1 865 346
TOTAL DE L'ACTIF (Note 18)	1 077 234 154	664 899 660	TOTAL DU PASSIF (Note 18)	1 077 234 154	664 899 660

Les notes renvoient à l'annexe des comptes annuels.

BANCA POPOLARE DELL'EMILIA ROMAGNA (EUROPE) INTERNATIONAL

Société Anonyme

HORS BILAN

31 décembre 2015

(exprimé en EUR)

	2015	2014
Passifs éventuels (Notes 15, 24)	19 837 739	19 490 370
<i><u>Dont :</u></i>		
<i>Cautionnements et actifs donnés en garantie</i>	19 837 739	19 490 370
Engagements (Note 15)	17 527 935	50 233 308

Les notes renvoient à l'annexe des comptes annuels.

BANCA POPOLARE DELL'EMILIA ROMAGNA (EUROPE) INTERNATIONAL

Société Anonyme

COMPTE DE PROFITS ET DE PERTES

Pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2015

(exprimé en EUR)

	2015	2014
Intérêts et produits assimilés (Note 24)	8 100 886	9 291 847
<i>Dont :</i>		
<i>Sur valeurs mobilières à revenu fixe</i>	1 898 112	1 966 337
Intérêts et charges assimilés (Notes 11 et 24)	(5 373 722)	(6 344 599)
Commissions perçues	1 893 240	2 150 660
Commissions versées	(209 777)	(225 583)
Résultat provenant d'opérations financières (Note 19)	244 043	158 717
Autres produits d'exploitation (Note 20)	94 023	671 043
Frais généraux administratifs	(3 929 928)	(3 401 291)
Frais de personnel (Note 23)	(2 292 705)	(1 823 343)
<i>Dont :</i>		
- Salaires et traitements	(1 948 668)	(1 483 807)
- Charges sociales	(206 213)	(202 437)
• dont charges sociales couvrant les pensions	(132 737)	(136 917)
- Autres frais de personnel	(137 824)	(137 099)
Autres frais administratifs (Notes 24, 28)	(1 637 223)	(1 577 948)
Corrections de valeur sur actifs incorporels et corporels (Note 4)	(40 345)	(156 020)
Autres charges d'exploitation (Note 20)	(31 483)	(151 136)
Corrections de valeur sur créances et provisions pour passifs éventuels et pour engagements (Notes 3, 21)	(163 313)	(261 313)
Reprises de corrections de valeur sur créances et provisions pour passifs éventuels et pour engagements (Note 21)	-	900 751
À reporter :	583 624	2 633 076

Les notes renvoient à l'annexe des comptes annuels.

BANCA POPOLARE DELL'EMILIA ROMAGNA (EUROPE) INTERNATIONAL

Société Anonyme

COMPTE DE PROFITS ET DE PERTES

Pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2015

(exprimé en EUR)

- suite -

	2015	2014
Report :	583 624	2 633 076
Corrections de valeur sur valeurs mobilières ayant le caractère d'immobilisations financières, sur participations et sur part dans des entreprises liées (Notes 4, 5, 7 et 8)	(103 492)	(166 279)
Impôts sur le résultat provenant des activités ordinaires (Note 22)	(20 918)	(601 451)
Résultat provenant des activités ordinaires, après impôts	<u>459 214</u>	<u>1 865 346</u>
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	<u><u>459 214</u></u>	<u><u>1 865 346</u></u>

Les notes renvoient à l'annexe des comptes annuels.

BANCA POPOLARE DELL'EMILIA ROMAGNA (EUROPE) INTERNATIONAL

Société Anonyme

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

31 décembre 2015

(exprimé en EUR)

NOTE 1 - ORGANISATION

Banca Popolare dell'Emilia Romagna (Europe) International S.A. (la « Banque ») a été constituée en date du 6 mars 1996 sous la forme d'une société anonyme de droit luxembourgeois. Le capital est détenu à 99 % par Banca Popolare dell'Emilia Romagna S.C. et à 1 % par la Banca Popolare di Ravenna S.p.A., sociétés de droit italien appartenant au groupe Gruppo Bancario Banca Popolare dell'Emilia Romagna (le « Groupe »).

En date du 17 novembre 2014, suite à la fusion par absorption de la Banca Popolare di Ravenna S.p.A. par la Banca popolare dell'Emilia Romagna S.C., cette dernière est devenue l'actionnaire unique en possession de la totalité du capital social de la Banque.

L'objet social de la Banque est de faire, tant pour elle-même que pour le compte de tiers, au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, toutes opérations bancaires ou financières. Elle peut également effectuer toutes prises de participation dans les sociétés existantes ou en création ayant leur siège social situé au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

La Banque fournit à des tiers des services de gestion et de représentation dans les domaines suivants :

- Conseil en investissements ;
- Gestion de patrimoine ;
- Conservation et administration de valeurs mobilières.

NOTE 2 - PRINCIPALES METHODES COMPTABLES ET PRINCIPES D'EVALUATION

Les comptes annuels de la Banque ont été établis conformément aux dispositions de la Commission de Surveillance du Secteur Financier et aux prescriptions légales et réglementaires ainsi qu'aux méthodes comptables généralement admises dans le secteur bancaire au Grand-Duché de Luxembourg.

BANCA POPOLARE DELL'EMILIA ROMAGNA (EUROPE) INTERNATIONAL

Société Anonyme

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

31 décembre 2015

(exprimé en EUR)

- suite -

NOTE 2 - PRINCIPALES METHODES COMPTABLES ET PRINCIPES D'EVALUATION (SUITE)

Les principales méthodes comptables appliquées par la Banque sont les suivantes :

a) Conversion des comptes et transactions en devises étrangères

La Banque tient une comptabilité pluri-monétaire qui consiste à enregistrer chaque opération en devise dans une comptabilité distincte selon la devise dans laquelle elle est exprimée.

La conversion des postes en devises autres que l'euro (EUR) répond aux critères suivants :

- Les éléments d'actif et de passif libellés en devises étrangères sont convertis en EUR aux cours de change au comptant en vigueur à la date du bilan ;
- Les produits et charges exprimés en devises étrangères sont convertis en EUR aux cours de change en vigueur à la date de leur enregistrement dans le compte de profits et pertes ;
- Les différences de change résultant de l'évaluation des postes en devises au comptant sont enregistrées dans le compte de profits et pertes, à l'exception de celles provenant d'opérations de change au comptant couvertes par des contrats de change à terme ;
- Les postes en devises à terme couverts au comptant sont considérés comme neutres par rapport aux fluctuations des cours de change des devises. La conversion de ces postes n'affecte pas le résultat de change.

Les principaux cours de change au comptant utilisés aux 31 décembre 2015 et 2014 par la Banque sont les suivants :

	2015	2014
EUR/USD	1,0887	1,2141
EUR/CHF	1,0835	1,2024
EUR/JPY	131,07	145,23
EUR/GBP	0,73395	0,7789

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

31 décembre 2015

(exprimé en EUR)

- suite -

NOTE 2 - PRINCIPALES METHODES COMPTABLES ET PRINCIPES D'EVALUATION (SUITE)

b) Créances et engagements

Les créances et dettes à vue comprennent les montants qui peuvent être retirés à tout moment sans préavis ou moyennant un préavis de 24 heures. Les créances et dettes à terme englobent les montants dont l'échéance résiduelle est supérieure à 24 heures.

Les créances sont inscrites à l'actif du bilan à leur coût d'acquisition diminué de corrections de valeur éventuelles telles que définies à la note 2 i). Les dettes sont inscrites au passif à leur valeur de remboursement.

Les primes de remboursement et primes d'émission sur dettes résultant de la différence entre le montant à l'émission et le montant de remboursement sont respectivement enregistrées dans les « Comptes de régularisation » à l'actif et au passif et sont amorties prorata temporis.

c) Portefeuille-titres

Les obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe (ci-après désignées les « Obligations »), les actions et autres valeurs mobilières à revenu variable (ci-après désignées les « Actions »), et les participations et parts dans des entreprises liées sont évaluées différemment suivant leur appartenance à l'une des catégories telles que définies aux points i), ii) et iii) ci-dessous.

L'enregistrement des Obligations au bilan à la date d'acquisition se fait à leur prix d'achat y compris frais accessoires et hors intérêts courus non échus à cette date. Sans préjudice du traitement réservé aux titres émis sur une base escomptée (« obligations zéro coupon »), les intérêts courus non échus depuis le dernier coupon payé, ou depuis l'émission du titre, sont repris au poste « Comptes de régularisation » jusqu'à l'échéance du coupon suivant.

L'enregistrement des Actions au bilan à la date d'acquisition se fait à leur prix d'achat, y compris frais accessoires. Les revenus des Actions sont comptabilisés au moment du détachement du dividende.

Le coût d'acquisition des Actions et Obligations est calculé sur la base du coût moyen pondéré.

NOTE 2 - PRINCIPALES METHODES COMPTABLES ET PRINCIPES D'EVALUATION (SUITE)

i) Portefeuille de négociation

Les Actions et Obligations sont répertoriés dans le portefeuille de négociation lorsqu'ils sont acquis avec une intention de revente dans un délai n'excédant pas six mois.

Les Actions et Obligations sont évalués au plus bas du prix d'acquisition et de la valeur probable de réalisation et, dans le cas de titres cotés, des cours de bourse en vigueur à la date de bilan. Les plus-values non réalisées sont ignorées et les moins-values non réalisées donnent lieu à l'enregistrement de corrections de valeur.

ii) Portefeuille de placement

Les Actions et Obligations répertoriés sous la catégorie du portefeuille de placement sont des titres acquis avec l'intention de les détenir durant une période supérieure à six mois, à l'exception de ceux qui entrent dans la catégorie des immobilisations financières.

Les Actions et Obligations sont évalués au plus bas du prix d'acquisition et de la valeur probable de réalisation et, dans le cas de titres cotés, des cours de bourse en vigueur à la date de bilan. Les plus-values non réalisées sont ignorées et les moins-values non réalisées donnent lieu à l'enregistrement de corrections de valeur.

iii) Immobilisations financières

Les Obligations sont répertoriées parmi les immobilisations financières à condition qu'elles soient destinées à être conservées jusqu'à leur échéance. Sont également considérées comme immobilisations financières, les participations et les parts dans les entreprises liées, à l'exception des parts qui ne sont pas destinées à servir de façon durable l'activité de la Banque. Les participations et les parts dans des entreprises liées sont évalués au prix d'acquisition. En cas de dépréciation durable, les participations et parts dans les entreprises liées font l'objet de corrections de valeur afin de leur donner la valeur inférieure à leur attribuer à la date de clôture du bilan. Ces corrections de valeur sont reprises lorsque les raisons qui les ont motivées ont cessé d'exister.

BANCA POPOLARE DELL'EMILIA ROMAGNA (EUROPE) INTERNATIONAL

Société Anonyme

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

31 décembre 2015

(exprimé en EUR)

- suite -

NOTE 2 - PRINCIPALES METHODES COMPTABLES ET PRINCIPES D'EVALUATION (SUITE)

Les Obligations ayant le caractère d'immobilisations financières sont évaluées selon 2 méthodes :

- Les Obligations évaluées au plus faible du prix d'acquisition et de la valeur probable de réalisation, pour lesquelles les plus-values non-réalisées sont ignorées et les moins-values non réalisées donnent lieu à l'enregistrement de corrections de valeur ;
- Les Obligations évaluées au prix d'acquisition, pour lesquelles les moins-values non réalisées ne donnent lieu à l'enregistrement de corrections de valeur qu'en cas de dépréciation durable.

Lorsque le prix d'acquisition des Obligations qui ont le caractère d'immobilisations financières est différent de leur prix de remboursement, la différence négative (positive) est proratisée (amortie) linéairement par les postes « Comptes de régularisation » et « Intérêts et produits, respectivement (charges) assimilés ».

La différence négative est appelée *agio*, la différence positive est appelée *disagio*.

d) Actifs immobilisés autres que les immobilisations financières

Les actifs immobilisés autres que les immobilisations financières sont inscrits à l'actif du bilan à leur prix d'acquisition. Les actifs immobilisés dont l'utilisation est limitée dans le temps font l'objet de corrections de valeur qui sont calculées par application de la méthode linéaire sur base de leur durée de vie estimée.

Les taux d'amortissement utilisés sont :

Frais d'établissement :	25 %
Licences informatiques :	20-25 %
Installations techniques :	20-25 %
Autres installations, mobilier et matériel de bureau :	20-25 %

En cas de dépréciation durable, les éléments de l'actif immobilisé font l'objet de corrections de valeur afin de leur donner la valeur inférieure à leur attribuer à la date de clôture du bilan. Ces corrections de valeur sont reprises lorsque les raisons qui les ont motivées ont cessé d'exister.

NOTE 2 - PRINCIPALES METHODES COMPTABLES ET PRINCIPES D'EVALUATION (SUITE)

e) Opérations de mise en pension avec rachat ferme

En vertu de la législation en vigueur au Luxembourg, les titres mis en pension sur base d'une convention de vente et de rachat fermes sont maintenus dans le portefeuille-titres.

f) Opérations sur les instruments financiers à terme

Les engagements relatifs aux opérations portant sur les instruments financiers à terme de taux d'intérêt, de change ou liés à d'autres cours de marché sont inscrits dans les postes de hors bilan à la date de transaction pour la valeur nominale des contrats.

À la date d'établissement du bilan, une provision est constituée pour les moins-values non réalisées constatées lors de l'évaluation individuelle aux cours du marché des transactions non encore dénouées. Cette provision est enregistrée sous le poste du passif « Autres provisions ».

Aucune provision n'est constituée dans les cas où l'instrument financier couvre précisément un poste d'actif ou de passif et où l'unité économique est établie, ainsi que dans le cas où l'instrument financier serait couvert par une opération en sens inverse de manière telle que la position est fermée. Dans ces cas précis, les gains et les pertes dégagés sur les opérations de couverture sont enregistrés dans le compte de profits et pertes parallèlement à ceux des opérations couvertes.

g) Swaps de taux d'intérêts

Les instruments financiers à terme portant sur des échanges de taux d'intérêt traités sur le marché de gré à gré et non affectés à des actifs ou passifs déterminés, sont évalués au prix de marché. Les moins-values non réalisées sont enregistrées en compte de profits et pertes alors que les plus-values latentes sont négligées.

Les swaps de taux d'intérêt qui sont traités sur le marché de gré à gré et conclus dans le cadre de la couverture des positions de taux de la Banque, ne font pas l'objet d'une évaluation au prix de marché, sauf s'ils couvrent des valeurs mobilières à revenu fixe du portefeuille des immobilisations financières évaluées au plus bas du coût d'acquisition et de la valeur de marché.

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

31 décembre 2015

(exprimé en EUR)

- suite -

NOTE 2 - PRINCIPALES METHODES COMPTABLES ET PRINCIPES D'EVALUATION (SUITE)

Dans ce cas, le swap de taux d'intérêt suit la même méthode d'évaluation que les titres qu'il couvre et est évalué au plus faible du prix d'acquisition et de la valeur probable de réalisation. Les règles d'évaluation à appliquer sont les suivantes :

- Lorsque les moins-values latentes constatées sur les titres excèdent les plus-values latentes constatées sur le swap de taux d'intérêt, la perte nette latente est à comptabiliser aussitôt en compte de profits et pertes de l'exercice ;
- Lorsque les moins-values latentes constatées sur le swap de taux d'intérêt excèdent les plus-values latentes constatées sur les titres, la perte nette latente est à comptabiliser aussitôt en compte de profits et pertes de l'exercice ;
- Lorsque les plus-values latentes constatées sur les titres excèdent les moins-values latentes constatées sur le swap de taux d'intérêt, le gain net latent est à négliger ;
- Lorsque les plus-values latentes constatées sur le swap de taux d'intérêt excèdent les moins-values latentes constatées sur les titres, le gain net latent est à négliger.

h) Options

Pour les options, traitées sur le marché de gré à gré, et qui ne sont pas affectées à des actifs ou des passifs déterminés, les primes payées ou perçues sont enregistrées au bilan jusqu'à l'exercice de l'option ou jusqu'à l'échéance, si l'option n'est pas exercée avant cette date. Les engagements sur options émises sont enregistrées dans les postes de hors bilan.

Les options qui n'ont pas été contractées dans un but de couverture sont évaluées à leur valeur de marché. Les moins-values latentes sont comptabilisées en compte de profits et pertes alors que les plus-values latentes sont négligées.

Les options contractées dans un but de couverture ne sont pas évaluées.

Les contrats d'options, traités sur le marché organisé en couverture d'opérations de sens inverse sur options présentant des caractéristiques identiques, conclues également sur marché organisé, sont traités comme suit : la position sur ces instruments étant fermée, le résultat dégagé sur les primes encaissées et payées est enregistré en compte de profits et pertes.

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

31 décembre 2015

(exprimé en EUR)

- suite -

NOTE 2 - PRINCIPALES METHODES COMPTABLES ET PRINCIPES D'EVALUATION (SUITE)

i) Corrections de valeur spécifiques

Les corrections de valeur spécifiques englobent les provisions pour créances douteuses, les provisions pour dépréciation du portefeuille-titres ainsi que les amortissements sur actifs incorporels et corporels. Pour un actif déterminé, les moins-values constatées ou estimées viennent directement en déduction de sa valeur nominale ou de son prix d'acquisition. L'actif considéré est dès lors inscrit au bilan en termes nets.

Les intérêts courus non échus ainsi que les intérêts impayés relatifs à des créances douteuses font l'objet d'une correction de valeur à concurrence de la totalité des intérêts en question, en supplément de la correction de valeur enregistrée pour tenir compte de la dépréciation du principal de la créance douteuse.

Pour les créances pour lesquelles le paiement des intérêts par le débiteur peut être raisonnablement écarté, la Banque cesse d'enregistrer les intérêts courus et extourne les intérêts déjà provisionnés antérieurement.

j) Provision forfaitaire

Sur la base d'une circulaire de l'administration fiscale du 16 décembre 1997, les établissements de crédit luxembourgeois sont autorisés à constituer une provision forfaitaire en franchise d'impôts sur la base de tous les actifs ainsi que tous les engagements hors bilan considérés à risque et repris par les règles prudentielles bancaires fixées dans le cadre du dispositif de vérification de l'adéquation des fonds propres.

La provision forfaitaire ainsi constituée vient pour partie en déduction des postes de l'actif sur lesquels elle a été calculée, pour la part de provision attribuable au risque de crédit affectant les éléments de bilan. Le solde attribuable au risque de crédit calculé sur les postes de hors bilan, ainsi qu'aux risques de change et de marché, est conservé au passif du bilan sous le poste « Autres provisions ».

k) Provisions

Outre les provisions pour impôts, les provisions inscrites au passif du bilan englobent notamment les provisions relatives à des risques sur opérations hors bilan, les provisions liées à l'Association pour la Garantie des Dépôts, Luxembourg (« AGDL ») (Note 26).

BANCA POPOLARE DELL'EMILIA ROMAGNA (EUROPE) INTERNATIONAL

Société Anonyme

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

31 décembre 2015

(exprimé en EUR)

- suite -

NOTE 2 - PRINCIPALES METHODES COMPTABLES ET PRINCIPES D'EVALUATION (SUITE)

l) Dettes représentées par un titre

Les dettes représentées par un titre sont inscrites au passif à leur valeur de remboursement. Lorsque le montant à rembourser sur des dettes représentées par un titre est supérieur au montant reçu, la différence est portée à l'actif et amortie de manière échelonnée pendant la durée de la dette en question.

NOTE 3 - CREANCES

La structure par échéances des créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle, se présente comme suit aux 31 décembre 2015 et 2014 :

Créances sur les établissements de crédit

	2015	2014
	EUR	EUR
A vue	301 025 891	309 929 815
A moins de trois mois	297 685 956	92 943 334
De trois mois à un an	11 182 293	-
TOTAL	609 894 140	402 873 149

Au 31 décembre 2015, un montant total de 333 589 EUR, correspondant au prorata par échéances de la provision forfaitaire calculée sur le risque de crédit affectant les éléments d'actifs, vient en déduction de l'ensemble des créances sur les établissements de crédit (2014 : 302 751 EUR).

Au 31 décembre 2015, le solde relatif aux créances sur les établissements de crédit à moins de trois mois comprend des opérations de vente de titres avec rachat ferme avec la maison mère pour un montant total de 261 234 177 EUR (2014 : 379 014 EUR).

BANCA POPOLARE DELL'EMILIA ROMAGNA (EUROPE) INTERNATIONAL

Société Anonyme

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

31 décembre 2015

(exprimé en EUR)

- suite -

NOTE 3 - CREANCES (SUITE)

Créances sur la clientèle

	2015	2014
	EUR	EUR
A moins de trois mois	153 437 497	129 344 226
De trois mois à un an	64 081 325	78 975 259
De un à cinq ans	25 953 842	935 185
A plus de cinq ans	<u>6 483 375</u>	<u>1 826 000</u>
TOTAL	<u>249 956 039</u>	<u>211 080 670</u>

Au 31 décembre 2015, un montant total de 136 717 EUR, correspondant au prorata par échéances de la provision forfaitaire calculée sur le risque de crédit affectant les éléments d'actifs (2014 : 158 623 EUR), et un montant de 59 777 EUR, correspondant au prorata par échéances de la provision pour créances douteuses, viennent en déduction des créances sur la clientèle (2014 : 59 777 EUR).

BANCA POPOLARE DELL'EMILIA ROMAGNA (EUROPE) INTERNATIONAL
Société Anonyme
ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS
31 décembre 2015
(exprimé en EUR)
- suite -

NOTE 4 - MOUVEMENTS DE L'ACTIF IMMOBILISÉ

Durant l'année 2015, les postes de l'actif immobilisé ont évolué comme suit :

	Valeur brute au début de l'exercice	Entrées	Sorties	Effet de change	Valeur brute à la clôture de l'exercice	Corrections de valeur au début de l'exercice	Corrections de valeur à la clôture de l'exercice	Reprises de corrections de valeur	Provision forfaitaire	Valeur nette à la clôture de l'exercice
Obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe	43 710 500	135 756 066	(1 996 000)	-	177 470 566	-	-	-	-	177 470 566
Actions et autres valeurs mobilières à revenu fixe	2 477	30 298 981	-	(1 125)	30 300 333	(163 313)	(163 313)	-	(6 936)	30 130 084
Participations	499 002	-	-	54 759	553 761	(166 334)	(119 776)	-	-	267 651
Actifs incorporels	610 161	42 097	-	-	652 258	(583 600)	(23 788)	-	-	44 870
Licences informatiques										
Actifs corporels	179 526	8 702	(627)	-	187 601	(148 028)	(16 557)	-	(102)	22 914
Installations techniques et machines										

BANCA POPOLARE DELL'EMILIA ROMAGNA (EUROPE) INTERNATIONAL

Société Anonyme

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

31 décembre 2015

(exprimé en EUR)

- suite -

NOTE 5 - OBLIGATIONS ET AUTRES VALEURS MOBILIÈRES À REVENU FIXE

Aux 31 décembre 2015 et 2014, la répartition des actions et autres valeurs mobilières à revenu fixe entre titres cotés et non cotés s'établit comme suit :

	2015	2014
	EUR	EUR
Obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe		
Titres non cotés	70 751 971	-
Titres cotés	106 718 595	43 170 500
TOTAL	<u>177 470 566</u>	<u>43 170 500</u>

Aux 31 décembre 2015, le portefeuille d'obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe est uniquement composé de titres obligataires pour un montant de 177 470 566 EUR (2014 : 43 710 500 EUR).

Une valeur mobilière à revenu fixe cotée détenue en portefeuille est venue à échéance en 2015 pour un montant total de 1 996 000 EUR (2014 : 15 003 000 EUR).

Au 31 décembre 2015, les valeurs mobilières à revenu fixe qui ont le caractère d'immobilisations financières s'élèvent à 177 470 566 EUR (2014 : 43 710 500 EUR).

Au 31 décembre 2015, aucune correction de valeur spécifique relative aux obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe n'a été enregistrée (2014 : 0 EUR).

Au 31 décembre 2015, aucune reprise de correction de valeur spécifique relative aux obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe n'a été enregistrée (2014 : 0 EUR).

Au 31 décembre 2015, un montant cumulé net d'agio/disagio de 673 836 EUR a été comptabilisé, relatif à des obligations ayant le caractère d'immobilisation financière. Lors de l'année précédente, un montant cumulé net d'agio/disagio de 390 814 EUR avait été enregistré.

Au 31 décembre 2015, la Banque n'est pas engagée dans des opérations de mise en pensions de titres sur base d'une convention de vente et de rachat fermes (2014 : 0 EUR).

BANCA POPOLARE DELL'EMILIA ROMAGNA (EUROPE) INTERNATIONAL

Société Anonyme

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

31 décembre 2015

(exprimé en EUR)

- suite -

NOTE 6 - ACTIONS ET AUTRES VALEURS MOBILIÈRES À REVENU VARIABLE

Aux 31 décembre 2015 et 2014, la répartition des actions et autres valeurs mobilières à revenu variable entre titres cotés et non cotés s'établit comme suit :

	2015	2014
	EUR	EUR
Actions et autres valeurs mobilières à revenu variable		
Titres non cotés	2 679 834	2 477
Titres cotés	27 450 250	-
TOTAL	30 130 084	2 477

Au 31 décembre 2015, un montant total de 6 936 EUR, correspondant au prorata par échéances de la provision forfaitaire calculée sur le risque de crédit affectant les éléments d'actifs, vient en déduction du poste « Actions et autres valeurs mobilières à revenu variable » (2014 : 2 EUR).

Au 31 décembre 2015, une correction de valeur spécifique d'un montant de 163 313 EUR relative aux actions et autres valeurs mobilières à revenu variable a été enregistrée (2014 : 0 EUR).

NOTE 7 - PARTICIPATIONS ET PARTS DANS DES ENTREPRISES LIEES

Les participations et parts dans des entreprises liées au 31 décembre 2015 se composent comme suit :

Participations	Adresse du siège social	Pourcentage détenu (en %)	Valeur nette au 31.12.15 (EUR)	Quote-part dans les capitaux propres (EUR)	Dont Quote-part dans le résultat (EUR)
Sofipo Fiduciaire S.A. (Suisse) (non cotée)	Lugano, Suisse	30	723 616	217 085	(79 866)

La Banque a enregistré une correction de valeur sur la participation dans Sofipo S.A. au 31 décembre 2015 pour un montant total de 286 110 EUR correspondant à 51,67 % du coût d'acquisition de cette participation afin de représenter la valeur probable estimée de la participation suite aux opérations de restructuration.

La quote-part dans les capitaux propres a été déterminée sur la base des états financiers non-audités au 31 décembre 2015.

BANCA POPOLARE DELL'EMILIA ROMAGNA (EUROPE) INTERNATIONAL

Société Anonyme

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

31 décembre 2015

(exprimé en EUR)

- suite -

NOTE 8 - JUSTE VALEUR DES IMMOBILISATIONS FINANCIERES

a) Immobilisations financières évaluées au coût d'acquisition

Le tableau ci-après reprend la juste valeur des immobilisations financières évaluées au coût d'acquisition aux 31 décembre 2015 et 2014 :

	2015		2014	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe	167 470 566	170 760 389	33 710 500	37 577 300

La valeur comptable totale des immobilisations financières est inférieure à la juste valeur correspondant à une valeur de marché au 31 décembre 2015.

b) Immobilisations financières évaluées au plus faible du prix d'acquisition et de la valeur probable de réalisation

Le tableau ci-après reprend la juste valeur des immobilisations financières évaluées au plus faible du prix d'acquisition et de la valeur probable de réalisation aux 31 décembre 2015 et 2014 :

	2015		2014	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe	10 000 000	12 136 652	10 000 000	11 981 034

Le portefeuille des immobilisations financières évaluées au plus faible du prix d'acquisition et de la valeur probable de réalisation est composé d'un seul titre coté. Ce titre est couvert par un swap de taux d'intérêt, au 31 décembre 2015, la somme de la plus-value latente de ce swap et de l'obligation ci-dessus est positive ayant pour impact la reprise de correction de valeur enregistrée au 31 décembre 2014 (84 083 EUR) (voir Notes 13 et 20).

BANCA POPOLARE DELL'EMILIA ROMAGNA (EUROPE) INTERNATIONAL

Société Anonyme

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

31 décembre 2015

(exprimé en EUR)

- suite -

NOTE 9 - AUTRES ACTIFS

Les autres actifs sont principalement composés de la TVA à recevoir pour un montant de 83 787 EUR (2014 : 29 506 EUR) et d'appels de marge sur futures pour un montant de 65 747 EUR.

NOTE 10 - DETTES

La structure par échéances des dettes envers les établissements de crédit et envers la clientèle se présente comme suit :

Dettes envers les établissements de crédit

	2015	2014
	EUR	EUR
A vue	1 170 240	11 157 231
A moins de trois mois	245 790 321	22 167 354
De trois mois à un an	296 569	-
TOTAL	247 257 130	33 324 585

Dettes envers la clientèle

	2015	2014
	EUR	EUR
A vue	520 213 513	422 683 899
A moins de trois mois	176 546 418	76 643 747
De trois mois à un an	57 132 672	61 436 741
De un à cinq ans	1 784 736	893 202
TOTAL	755 677 339	557 657 589

BANCA POPOLARE DELL'EMILIA ROMAGNA (EUROPE) INTERNATIONAL

Société Anonyme

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

31 décembre 2015

(exprimé en EUR)

- suite -

NOTE 11 - PASSIFS SUBORDONNÉS

En accord avec le « subordinated loan agreement » daté du 15 janvier 2013 entre la Banque, Banca Popolare dell'Emilia Romagna S.C. Modena (Italia), la Banque a reçu un prêt subordonné de Banca Popolare dell'Emilia Romagna S.C. Modena (Italia) pour 20 millions EUR. Le prêt subordonné est prévu pour une période de 5 ans et les intérêts sont basés sur un taux fixe de 4,8 %.

Au 31 décembre 2015 et au 31 décembre 2014, les passifs subordonnés se détaillent comme suit :

Nominal	Devise	Echéance	Taux d'intérêt
20 000 000	EUR	15 janvier 2018	4,8 %
TOTAL 20 000 000			

Au 31 décembre 2015, les intérêts payés pour la dette subordonnée sont de 973 333 EUR (2014 : 973 333 EUR).

NOTE 12 - AUTRES PASSIFS

Les autres passifs sont constitués des éléments suivants :

	2015	2014
	EUR	EUR
Créanciers privilégiés	217 196	257 375
Créanciers divers	224 679	182 923
TOTAL	441 875	440 298

Le poste créanciers divers est composé principalement de dettes liées aux charges courantes de la Banque pour 85 978 EUR (2014 : 160 885 EUR) et d'appels de marge sur futures pour 121 550 EUR.

Le poste créanciers privilégiés est composé principalement de la TVA à payer pour 109 479 EUR (2014 : 45 766 EUR).

BANCA POPOLARE DELL'EMILIA ROMAGNA (EUROPE) INTERNATIONAL

Société Anonyme

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

31 décembre 2015

(exprimé en EUR)

- suite -

NOTE 13 - AUTRES PROVISIONS

Aux 31 décembre 2015 et 2014, les autres provisions se décomposent comme suit :

	2015	2014
	EUR	EUR
Provision forfaitaire relative aux éléments de hors bilan	21 208	37 125
Provision AGDL (Note 26)	1 267 264	1 289 465
Autres provisions sur opérations liées aux taux de change, aux taux d'intérêts	-	84 083
TOTAL	<u>1 288 472</u>	<u>1 410 673</u>

Au 31 décembre 2015, un montant de 500 000 EUR (2014 : 500 000 EUR) lié à la provision forfaitaire a été enregistré et vient en déduction des actifs correspondants pour le risque de crédit, à hauteur de 478 792 EUR. Le solde de 21 208 EUR calculé sur le risque de crédit affectant les éléments de hors bilan et sur le risque de change reste inclus dans le poste de passif « Autres provisions ».

NOTE 14 - CAPITAL SOUSCRIT ET RÉSERVES

a) Capital

Aux 31 décembre 2015 et 2014, le capital souscrit et libéré de la Banque s'élève à 30 667 500 EUR, représenté par 1 057 500 actions nominatives entièrement libérées d'une valeur nominale de 29 EUR chacune.

b) Réserves

Aux 31 décembre 2015 et 2014, les comptes de réserves se détaillent comme suit :

	2015	2014
	EUR	EUR
Réserve légale	1 274 814	1 181 547
Réserve spéciale pour l'imputation de l'impôt sur la fortune (Note 22)	5 490 498	5 590 498
Autres réserves	9 756 060	8 624 231
TOTAL	<u>16 521 372</u>	<u>15 396 276</u>

BANCA POPOLARE DELL'EMILIA ROMAGNA (EUROPE) INTERNATIONAL

Société Anonyme

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

31 décembre 2015

(exprimé en EUR)

- suite -

NOTE 14 - CAPITAL SOUSCRIT ET RÉSERVES (SUITE)

Conformément aux dispositions légales, 5 % du bénéfice net de l'exercice doivent être affectés à une réserve légale. Cette affectation cesse d'être obligatoire lorsque la réserve atteint 10 % du capital souscrit et libéré. La distribution de la réserve légale n'est pas permise.

Pour bénéficier d'un allègement des charges fiscales, la Banque s'engage à inscrire, avant la clôture de l'exercice qui suit l'imputation à un poste de réserve, un montant correspondant au quintuple de l'IF imputé et à maintenir cette réserve au bilan pendant les cinq années qui suivent l'année de l'imputation. Si cette réserve n'est pas maintenue jusqu'à la fin de cette période quinquennale pour une raison autre que l'incorporation au capital, la charge fiscale sera augmentée pour l'année d'imposition en question à raison d'un cinquième du montant de la réserve utilisée.

En considération du résultat de l'exercice 2015, aucun montant n'a été alloué à la réserve spéciale pour l'imputation de l'impôt sur la fortune durant cet exercice.

Les autres réserves représentent l'affectation du bénéfice net des années antérieures approuvées par l'assemblée générale des actionnaires de la Banque. Les autres réserves sont disponibles pour la distribution de dividendes avec l'approbation des actionnaires.

Le 7 avril 2015, l'assemblée générale des actionnaires a décidé la libération de la réserve spéciale pour l'imputation de l'impôt sur la fortune de 2009, et a décidé de son allocation de la manière suivante :

- Distribution d'un dividende de 740 250 EUR ;
- Allocation dans la réserve libre de 359 750 EUR.

c) Variation des capitaux propres

	Capital souscrit	Réserve légale	Autres réserves	Résultat de l'exercice	Total
	EUR	EUR	EUR	EUR	EUR
Au début de l'exercice	<u>30 667 500</u>	<u>1 181 547</u>	<u>14 214 729</u>	<u>1 865 346</u>	<u>47 929 122</u>
Allocation du résultat de l'exercice 2014 suite à l'assemblée générale du 7 avril 2015	-	93 267	1 772 079	(1 865 346)	-
Distribution de dividendes	-	-	(740 250)	-	(740 250)
Résultat de l'exercice 2015	-	-	-	459 214	459 214
A la fin de l'exercice	<u>30 667 500</u>	<u>1 274 814</u>	<u>15 246 558</u>	<u>459 214</u>	<u>47 648 086</u>

BANCA POPOLARE DELL'EMILIA ROMAGNA (EUROPE) INTERNATIONAL

Société Anonyme

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

31 décembre 2015

(exprimé en EUR)

- suite -

NOTE 15 - PASSIFS EVENTUELS ET ENGAGEMENTS

a) Passifs éventuels

Aux 31 décembre 2015 et 2014, les passifs éventuels sont exclusivement représentés par des garanties et autres substituts directs de crédit accordés dans le cadre de l'activité de clientèle privée de la Banque pour un montant de 19 837 739 EUR (2014 : 19 490 370 EUR).

b) Engagements

Les engagements correspondent à la part non utilisée des crédits octroyés et un engagement à investir dans un fonds de private equity pour un montant total de 17 527 935 EUR (2014 : 50 233 308 EUR).

NOTE 16 - OPERATIONS A TERME ET NON ENCORE DENOUEES

Aux 31 décembre 2015 et 2014, la Banque se trouve engagée dans des opérations à terme liées aux taux de change, d'intérêt ou d'autres cours de marché qui peuvent se résumer comme suit :

	2015	2014
	EUR	EUR
Opérations liées aux taux de change :		
Opérations de change à terme - OTC	5 268 309	41 489 308
Opérations liées aux taux d'intérêt :		
Interest Rate Swap	<u>10 296 569</u>	<u>10 328 527</u>
TOTAL	<u>15 564 878</u>	<u>51 817 835</u>

Ces opérations ont été effectuées en couverture d'éléments du bilan ou d'opérations effectuées pour le compte de la clientèle.

BANCA POPOLARE DELL'EMILIA ROMAGNA (EUROPE) INTERNATIONAL

Société Anonyme

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

31 décembre 2015

(exprimé en EUR)

- suite -

NOTE 17 - AUTRES INFORMATIONS SUR LES INSTRUMENTS FINANCIERS

Au 31 décembre 2015, la ventilation des principaux actifs (bruts de provision forfaitaire) par devise (en EUR) se présente comme suit :

ACTIF	EUR	USD	JPY	GBP	CHF	Autres devises	Total
Caisse, avoirs auprès des Banques Centrales et des Offices des chèques postaux	6 651 889	-	-	1 090	-	-	6 652 979
Créances sur les établissements de crédit	575 210 872	31 547 625	541 454	1 453 999	66 288	1 407 491	610 227 729
Créances sur la clientèle	208 295 036	5 259 168	47	24 910 235	11 421 914	206 356	250 092 756
Obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe	169 382 008	6 371 820	-	1 716 738	-	-	177 470 566
Actions et autres valeurs mobilières à revenu variable	30 091 094	45 926	-	-	-	-	30 137 020
Participation	-	-	-	-	267 651	-	267 651

Au 31 décembre 2015, la ventilation des principaux passifs par devise (en EUR) se présente comme suit :

PASSIF	EUR	USD	JPY	GBP	CHF	Autres devises	Total
Dettes envers des établissements de crédit	200 780 803	6 479 716	-	27 658 560	11 536 690	801 361	247 257 130
Dettes envers la clientèle	717 141 309	36 607 095	540 905	439 933	245 814	702 283	755 677 339
Passifs subordonnés	20 000 000	-	-	-	-	-	20 000 000

BANCA POPOLARE DELL'EMILIA ROMAGNA (EUROPE) INTERNATIONAL

Société Anonyme

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

31 décembre 2015

(exprimé en EUR)

- suite -

NOTE 18 - ACTIFS ET PASSIFS LIBELLÉS EN DEVISES

Au 31 décembre 2015, le montant global des éléments d'actifs libellés en devises autres que l'euro, convertis dans la devise du capital, est de 85 632 491 EUR (2014 : 75 508 945 EUR) et le montant global des éléments de passif libellés en devises autres que l'euro, convertis dans la devise du capital, s'élève à 85 242 200 EUR (2014 : 75 412 092 EUR).

NOTE 19 - RESULTAT PROVENANT D'OPERATIONS FINANCIERES

Au 31 décembre 2015, les résultats provenant d'opérations financières sont principalement constitués du résultat de change.

NOTE 20 - AUTRES CHARGES ET PRODUITS D'EXPLOITATION

Au 31 décembre 2015, les autres charges d'exploitation sont principalement constituées d'une charge payée à la CSSF d'un montant de 30 000 EUR. Aucune dotation additionnelle n'a été enregistrée à la provision AGDL en 2015 (2014 : 135 000 EUR).

Au 31 décembre 2015, les autres produits d'exploitation sont principalement constitués d'une reprise de correction de valeur de 84 083 EUR (2014 : 662 742 EUR) correspondant à la variation de la moins-value latente sur le swaps de taux d'intérêt excédant la plus-value latente sur une obligation du portefeuille immobilisé.

NOTE 21 - CORRECTIONS DE VALEUR ET REPRISES DE CORRECTIONS DE VALEUR

Les corrections de valeur sur créances et provisions pour passifs éventuels et pour engagements sont composées de l'enregistrement de la moins-value latente sur les actions et autres valeurs mobilières à revenu variable pour 163 313 EUR. En 2014, les corrections de valeur sur créances et provisions pour passifs éventuels et pour engagements étaient composées de la dotation à la provision pour créances douteuses sur les éléments d'actif (2014 : 261 313 EUR).

Les reprises de correction de valeur sur créances et provisions pour passifs éventuels et pour engagements sont composées de la reprise de dotation pour créances douteuses sur les éléments d'actif (2015 : 0 EUR et 2014 : 900 751 EUR).

BANCA POPOLARE DELL'EMILIA ROMAGNA (EUROPE) INTERNATIONAL

Société Anonyme

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

31 décembre 2015

(exprimé en EUR)

- suite -

NOTE 22 - IMPOTS

La Banque est passible de tous les impôts auxquels les établissements de crédit luxembourgeois sont soumis. Au 31 décembre 2015, la Banque a été imposée à l'impôt sur le revenu des collectivités, à l'impôt commercial communal et à l'impôt sur la fortune.

La plus-value de conversion (Art. 54 bis LIR) provenant des différences de change entre l'ITL et le LUF avant le 1^{er} janvier 1999 est conservée et immunisée fiscalement. Cependant, cette plus-value de conversion pourra varier et être imposée partiellement ou totalement en cas de réduction ou d'augmentation de capital par incorporation des réserves, en cas de distribution de dividende et en cas de liquidation.

Aucun montant n'a été alloué à la réserve spéciale pour l'imputation de l'impôt sur la fortune en 2015.

Les charges fiscales relatives aux exercices 2012 à 2015 tiennent compte de cet engagement.

NOTE 23 - PERSONNEL ET REMUNERATIONS DES ORGANES DIRIGEANTS

En moyenne au cours de l'année, la Banque a employé 18 personnes (2014 : 18 personnes). Ce chiffre se décompose comme suit :

Catégorie	Nombre	
	2015	2014
Direction	3	3
Employés	15	15

Au 31 décembre 2015, les rémunérations allouées aux membres de l'organe de direction de la Banque s'élèvent à 1 279 142 EUR (2014 : 742 005 EUR).

Au 31 décembre 2015, le montant des rémunérations allouées aux membres du Conseil d'Administration s'élève à 115 000 EUR (2014 : 115 000 EUR).

La Banque n'a pas pris d'engagement de retraite en faveur des membres du Conseil d'Administration et de la Direction.

BANCA POPOLARE DELL'EMILIA ROMAGNA (EUROPE) INTERNATIONAL

Société Anonyme

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

31 décembre 2015

(exprimé en EUR)

- suite -

NOTE 23 - PERSONNEL ET REMUNERATIONS DES ORGANES DIRIGEANTS (SUITE)

Au 31 décembre 2015, le montant des crédits accordés aux membres des organes dirigeants s'élève à 379 805 EUR (2014 : 381 482 EUR).

Aux 31 décembre 2015 et 2014, la Banque a octroyé une garantie en faveur d'un membre de la Direction pour un montant de 6 000 EUR (2014 : 0 EUR).

NOTE 24 - PARTIES LIEES

Aux 31 décembre 2015 et 2014, les transactions réalisées avec des sociétés liées au Groupe se reflètent comme suit dans les postes du bilan, compte de résultat et hors bilan (les montants présentés n'incluent pas la provision forfaitaire) :

<u>BILAN</u>	2015	2014
	EUR	EUR
ACTIF		
Créances sur les établissements de crédit	602 495 752	397 173 242
À vue	297 911 923	304 160 063
Autres créances	304 583 829	93 013 179
Obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe	4 929 345	
D'établissement de crédit	4 929 345	-
Participations	267 651	332 668
Comptes de régularisation	15 957	9 138
TOTAL	<u>607 708 705</u>	<u>397 515 048</u>

BANCA POPOLARE DELL'EMILIA ROMAGNA (EUROPE) INTERNATIONAL

Société Anonyme

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

31 décembre 2015

(exprimé en EUR)

- suite -

NOTE 24 - PARTIES LIEES (SUITE)

	2015	2014
	EUR	EUR
PASSIF		
Dettes envers des établissements de crédit	246 086 890	22 167 354
À terme ou à préavis	246 086 890	22 167 354
Dettes envers la clientèle	8 240	7 534
A vue	8 240	7 534
Comptes de régularisation	471 113	464 118
Passifs subordonnés	20 000 000	20 000 000
TOTAL	<u>266 566 243</u>	<u>42 631 472</u>
	2015	2014
	EUR	EUR
<u>HORS BILAN</u>		
Passifs éventuels	373 789	
Cautionnements et actifs donnés en garantie	373 789	411 677
Opérations liées aux taux de change, aux taux d'intérêt et à d'autres cours de marché	12 871 382	30 644 866
Opérations de change à terme	2 574 813	20 316 339
Opérations liées aux taux d'intérêt	10 296 569	10 328 527
TOTAL	<u>13 245 171</u>	<u>31 056 543</u>

BANCA POPOLARE DELL'EMILIA ROMAGNA (EUROPE) INTERNATIONAL

Société Anonyme

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

31 décembre 2015

(exprimé en EUR)

- suite -

NOTE 24 - PARTIES LIEES (SUITE)

COMPTES DE PROFITS ET PERTES

CHARGES	2015	2014
	EUR	EUR
Intérêts et charges assimilées		
Intérêts sur dettes envers les établissements de crédit	1 156 208	1 117 408
Frais généraux administratifs		
Services divers	52 079	30 199
TOTAL	1 208 287	1 147 607
PRODUITS	2015	2014
	EUR	EUR
Intérêts et produits assimilés		
Intérêts sur créances sur les établissements de crédit	1 748 162	3 638 178
Intérêts sur valeurs mobilières à revenu fixe	5 552	-
Disagio sur valeurs mobilières à revenu fixe	5 344	-
TOTAL	1 759 058	3 638 178

NOTE 25 - CONSOLIDATION

Les comptes annuels de la Banque sont inclus dans les comptes consolidés de Banca Popolare dell'Emilia Romagna S.C., une société ayant son siège social Via San Carlo 8/20 à 41100 Modena (Italie) constituant l'ensemble le plus grand d'entreprises dont la Banque fait partie en tant qu'entreprise filiale. Les comptes consolidés susmentionnés sont disponibles au siège social de cette société.

NOTE 26 - ASSOCIATION POUR LA GARANTIE DES DEPOTS

La loi relative aux mesures de résolution, d'assainissement et de liquidation des établissements de crédit et de certaines entreprises d'investissement ainsi qu'aux systèmes de garantie des dépôts et d'indemnisation des investisseurs (« la Loi »), transposant en droit luxembourgeois la Directive 2014/59/UE établissant un cadre pour le redressement et la résolution des établissements de crédit et des entreprises d'investissement ainsi que la Directive 2014/49/UE relative aux systèmes de garantie des dépôts et d'indemnisation des investisseurs, a été votée en date du 18 décembre 2015.

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

31 décembre 2015

(exprimé en EUR)

- suite -

NOTE 26 - ASSOCIATION POUR LA GARANTIE DES DEPOTS (SUITE)

Le système de garantie des dépôts et d'indemnisation des investisseurs en vigueur jusque-là, mis en œuvre « par l'Association pour la Garantie des Dépôts Luxembourg » (AGDL), sera remplacé par un nouveau système contributif de garantie des dépôts et d'indemnisation des investisseurs. Le nouveau système garantira l'ensemble des dépôts éligibles d'un même déposant jusqu'à concurrence d'un montant de 100 000 EUR et les investissements jusqu'à concurrence d'un montant de 20 000 EUR. La Loi prévoit en outre que des dépôts résultant de transactions spécifiques ou remplissant un objectif social ou encore liés à des événements particuliers de la vie sont protégés au-delà de 100 000 EUR pour une période de 12 mois.

Les provisions constituées dans leurs comptes annuels par les établissements de crédit au fil des années pour être en mesure de respecter, le cas échéant, leurs obligations vis-à-vis de l'AGDL sont utilisées au fur et à mesure de leur contribution au nouveau « Fonds de résolution Luxembourg » (FRL), respectivement lors de la constitution du nouveau « Fonds de garantie des dépôts Luxembourg » (FGDL).

Le montant des moyens financiers du FRL devra atteindre, d'ici la fin de l'année 2024, au moins 1 % des dépôts garantis, tels que définis à l'Article 1^{er} numéro 36 de la Loi, de tous les établissements de crédits agréés dans tous les Etats membres participant. Ce montant sera collecté auprès des établissements de crédit par des contributions annuelles au cours des exercices 2015 à 2024.

Le niveau cible des moyens financiers du FGDL est fixé à 0,8 % des dépôts garantis, tels que définis à l'Article 163 numéro 8 de la Loi, des établissements adhérents et devra être atteint d'ici la fin de l'année 2018. Les contributions seront à verser annuellement entre 2016 et 2018.

Lorsque le niveau de 0,8 % sera atteint, les établissements de crédit luxembourgeois continueront de contribuer pendant 8 ans supplémentaires de sorte à constituer un coussin de sécurité supplémentaire de 0,8 % des dépôts garantis tels que définis à l'Article 163 numéro 8 de la Loi.

NOTE 27 - INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES SUR LES INSTRUMENTS FINANCIERS

Aux 31 décembre 2015 et 2014, la Banque ne calcule pas le ratio intégré d'adéquation des fonds propres en raison de la taille limitée de son portefeuille de négociation.

BANCA POPOLARE DELL'EMILIA ROMAGNA (EUROPE) INTERNATIONAL

Société Anonyme

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

31 décembre 2015

(exprimé en EUR)

- suite -

NOTE 27 - INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES SUR LES INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

Au 31 décembre 2015, les instruments financiers primaires sont détaillés comme suit, sur base de leur valeur comptable nette avant allocation de la provision forfaitaire :

Structure des instruments financiers primaires selon leur maturité résiduelle :

<u>Type</u>	<u>Sous-type</u>	<u>À vue à 3 mois</u>	<u>3 mois à 1 an</u>	<u>1 à 5 ans</u>	<u>Plus de 5 ans</u>	<u>Total</u>
Banque Centrale		6 571 862	-	-	-	6 571 862
Cash		81 117	-	-	-	81 117
	Banques	599 039 320	11 188 408	-	-	610 227 728
	Institutions financières	540 098	4 000 000	330 500	280 000	5 150 598
Prêts et avances :	Sociétés	144 854 379	59 418 525	25 637 534	5 727 000	235 637 438
	Personnes physiques	8 126 957	697 842	-	479 921	9 304 720
Obligations :	Portefeuille des immobilisations financières - Banques	3 000 000	7 105 956	23 871 055	12 529 440	46 506 451
	Portefeuille des immobilisations financières - Autres	-	29 043 789	22 597 060	79 323 266	130 964 115
	Total des instruments financiers primaires (actifs)	762 213 733	111 454 520	72 436 149	98 339 627	1 044 444 029

Au 31 décembre 2015, un montant de 470 306 EUR lié à la provision forfaitaire vient en déduction des instruments financiers primaires détaillés ci-dessus.

BANCA POPOLARE DELL'EMILIA ROMAGNA (EUROPE) INTERNATIONAL

Société Anonyme

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

31 décembre 2015

(exprimé en EUR)

- suite -

NOTE 27 - INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES SUR LES INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

<u>Type</u>	<u>Sous-type</u>	<u>À vue à 3 mois</u>	<u>3 mois à 1 an</u>	<u>1 à 5 ans</u>	<u>Plus de 5 ans</u>	<u>Total</u>
Dépôts :	Banques	246 960 561	296 569	-	-	247 257 130
	Institutions financières	558 328 426	65 926	1 291 142	-	559 685 494
	Sociétés	120 309 656	54 410 000	163 094	-	174 882 750
	Personnes physiques	18 121 850	2 656 745	330 500	-	21 109 095
Total des instruments financiers primaires (passifs)		<u>943 720 493</u>	<u>57 429 240</u>	<u>1 784 736</u>	=	<u>1 002 934 469</u>

Les passifs éventuels et les engagements sont des passifs financiers primaires.

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

31 décembre 2015

(exprimé en EUR)

- suite -

NOTE 27 - INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES SUR LES INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

Au 31 décembre 2014, les instruments financiers primaires sont détaillés comme suit, sur base de leur valeur comptable nette avant allocation de la provision forfaitaire :

Structure des instruments financiers primaires selon leur maturité résiduelle :

Type	Sous-type	À vue à 3 mois	3 mois à 1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Banque Centrale		4 850 124	-	-	-	4 850 124
Cash		146 945	-	-	-	146 945
	Banques	403 175 899	-	-	-	403 175 899
	Institutions financières	4 501 353	4 000 000	297 000	306 667	9 105 020
Prêts et avances :	Sociétés	116 589 600	73 130 678	633 202	879 227	191 232 707
	Personnes physiques	8 410 267	1 903 912	5 685	641 478	10 961 342
	Portefeuille des immobilisations financières - Banques	-	-	1 996 000	-	1 996 000
Obligations :	Portefeuille des immobilisations financières - Autres	-	-	14 985 250	26 729 250	41 714 500
Total des instruments financiers primaires (actifs)		537 674 188	79 034 590	17 917 137	26 556 622	663 182 537

Au 31 décembre 2014, un montant de 461 373 EUR lié à la provision forfaitaire vient en déduction des instruments financiers primaires détaillés ci-dessus.

BANCA POPOLARE DELL'EMILIA ROMAGNA (EUROPE) INTERNATIONAL

Société Anonyme

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

31 décembre 2015

(exprimé en EUR)

- suite -

NOTE 27 - INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES SUR LES INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

<u>Type</u>	<u>Sous-type</u>	<u>À vue à 3 mois</u>	<u>3 mois à 1 an</u>	<u>1 à 5 ans</u>	<u>Plus de 5 ans</u>	<u>Total</u>
Dépôts :	Banques	32 996 058	358 527	-	-	33 324 585
	Institutions financières	286 309 634	-	500 000	-	286 809 634
	Sociétés	181 800 153	64 755 741	213 202	-	246 769 096
	Personnes physiques	21 419 807	2 479 052	180 000	-	24 078 859
Total des instruments financiers primaires (passifs)		<u>522 525 652</u>	<u>67 593 320</u>	<u>893 202</u>	<u>0</u>	<u>590 982 174</u>

Les passifs éventuels et les engagements sont des passifs financiers primaires.

BANCA POPOLARE DELL'EMILIA ROMAGNA (EUROPE) INTERNATIONAL

Société Anonyme

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

31 décembre 2015

(exprimé en EUR)

- suite -

**NOTE 27 - INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES SUR LES INSTRUMENTS FINANCIERS
(SUITE)**

Au 31 décembre 2015, les instruments financiers dérivés se détaillent comme suit, à leur valeur notionnelle :

Instruments financiers dérivés	À vue à 3 mois	3 mois à 1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	Valeur de marché
Liés aux taux d'intérêt :						
Contrats IRS	-	-	10 000 000	296 569	10 296 569	-
Liés aux taux de change :						
Contrats Forward	5 271 696	-	-	-	5 271 696	35 480
Total des instruments financiers dérivés (actifs)	5 271 696	-	10 000 000	296 569	15 568 265	35 480
Liés aux taux d'intérêt :						
Contrats IRS	-	-	10 000 000	296 569	10 296 569	2 047 604
Liés aux taux de change :						
Contrats Forward	5 268 309	-	-	-	5 268 310	32 518
Total des instruments financiers dérivés (passifs)	5 268 309	-	10 000 000	296 569	15 564 879	2 080 182

Tous les instruments dérivés ci-dessus ont été négociés de gré à gré et ne sont pas classés dans le portefeuille de négociation de la Banque.

Tableau de risque de crédit sur les instruments financiers dérivés

La Banque calcule le risque de crédit associé aux instruments financiers dérivés, négociés de gré à gré, en appliquant les méthodes de calcul des exigences de fonds propres décrites dans le Règlement N°(EU) 575/2013.

BANCA POPOLARE DELL'EMILIA ROMAGNA (EUROPE) INTERNATIONAL

Société Anonyme

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

31 décembre 2015

(exprimé en EUR)

- suite -

**NOTE 27 - INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES SUR LES INSTRUMENTS FINANCIERS
(SUITE)**

Le tableau ci-dessous détaille l'évaluation du risque de crédit associé aux instruments financiers dérivés de la Banque au 31 décembre 2015.

	Maturité	Montant du principal notionnel EUR (1)	Pondération (2)	Montant du risque équivalent EUR (3)=(1)X(2)
Contrats sur taux d'intérêts				
IRS 1	2023	296 569	8 %	23 726
IRS 2	2019	10 000 000	5 %	500 000
Contrats sur taux de change	2015	5 271 696	1 %	52 717

Au 31 décembre 2014, les instruments financiers dérivés se détaillent comme suit, à leur valeur notionnelle :

Instruments financiers dérivés	À vue à 3 mois	3 mois à 1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	Valeur de marché
Liés aux taux d'intérêt :						
Contrats IRS	-	-	10 000 000	328 527	10 328 527	-
Liés aux taux de change :						
Contrats Forward	15 751 533	25 757 064	-	-	41 508 597	126 513
Total des instruments financiers dérivés (actifs)	15 751 533	25 757 064	10 000 000	328 527	51 837 124	126 513
Liés aux taux d'intérêt :						
Contrats IRS	-	-	10 000 000	328 527	10 328 527	2 097 382
Liés aux taux de change :						
Contrats Forward	15 748 100	25 741 208	-	-	41 489 308	106 051
Total des instruments financiers dérivés (passifs)	15 748 100	25 741 208	10 000 000	328 527	51 817 835	2 203 433

BANCA POPOLARE DELL'EMILIA ROMAGNA (EUROPE) INTERNATIONAL

Société Anonyme

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

31 décembre 2015

(exprimé en EUR)

- suite -

**NOTE 27 - INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES SUR LES INSTRUMENTS FINANCIERS
(SUITE)**

Tous les instruments dérivés ci-dessus ont été négociés de gré à gré et ne sont pas classés dans le portefeuille de négociation de la Banque.

Tableau de risque de crédit sur les instruments financiers dérivés

La Banque calcule le risque de crédit associé aux instruments financiers dérivés, négociés de gré à gré, en conformité avec le Règlement N° (EU) 575/2013.

Le tableau ci-dessous détaille l'évaluation du risque de crédit associé aux instruments financiers dérivés de la Banque au 31 décembre 2014.

	Maturité	Montant du principal notionnel EUR (1)	Pondération (2)	Montant du risque équivalent EUR (3)=(1)X(2)
Contrats sur taux d'intérêts				
IRS 1	2023	328 527	8 %	26 282
IRS 2	2019	10 000 000	5 %	500 000
Contrats sur taux de change				
	2014	41 508 597	2 %	830 171

NOTE 28 - FRAIS D'AUDIT

Frais payés par la Banque au réviseur d'entreprises agréé :

	2015 EUR	2014 EUR
Contrôle légal des comptes annuels	84 770	90 496
Services fiscaux	29 115	11 783
Total	113 885	102 279

Les honoraires sont provisionnés au cours de l'année pour laquelle ils sont encourus.

BANCA POPOLARE DELL'EMILIA ROMAGNA (EUROPE) INTERNATIONAL

Société Anonyme

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

31 décembre 2015

(exprimé en EUR)

- suite -

NOTE 29 - EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Aucun événement significatif n'est survenu depuis la date de clôture de l'exercice.